

Colère de l'avocate de la famille Paty



Article rédigé par *Le Point*, le 09 mars 2021

Source [Le Point] Me Virginie Le Roy, avocate de la famille de Samuel Paty, s'est dite mardi "en colère" après que la collégienne à l'origine de la cabale ayant conduit à l'assassinat en octobre de l'enseignant a reconnu avoir menti sur sa présence au cours sur les caricatures de [Mahomet](#).

"La situation de la jeune fille était intenable", a estimé sur [RTL](#) l'avocate, interrogée sur la médiatisation le week-end dernier des aveux de Z. Chnina lors de sa garde à vue, puis lors de sa mise en examen pour "dénonciation calomnieuse" en novembre.

"Tous les éléments dans le dossier prouvent très tôt qu'elle a menti", a souligné Me Le Roy, observant que son absence au cours sur les caricatures avait été "établie dès le départ".

Toutefois, "ce qui entoure les explications dudit revirement me laisse un petit peu sur ma réserve", a-t-elle ajouté.

"Elle a menti car elle s'est sentie prise dans un engrenage, car des camarades lui avaient demandé d'être leur porte-parole", a expliqué lundi à l'[AFP](#) l'avocat de la jeune fille, Me Mbeko Tabula, confirmant des informations du Parisien.

"Je suis très circonspecte", a réagi Me Le Roy. "Le porte-parole de quoi ? D'un mensonge, de faits qui ne sont jamais arrivés ? Cette explication ne me satisfait pas, elle me met un peu en colère, parce que les faits sont graves, sont dramatiques".

Samuel Paty a été décapité le 16 octobre par un Tchétchène radicalisé de 18 ans, Abdoullakh Anzorov, devant le collège du Bois d'Aulne, à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines).

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)